Sénat

Séance du jeudi 29 mai (matin)

M. Dubost préside.

La discussion de la

Loi de finances

continue.

Sur l'article 25 (impôt sur les cierges et les bougies).

M. de Lanessan déclare accepter la réduction de taxe proposée ; mais il dit que la réglementation nouvelle donnera lieu à de grandes difficultés d'application.

M. Charles Dumont. — L'industrie des cierges et des bougies traverse une crise douloureuse par le développement d'autres moyens d'éclairage ; c'est pour cela qu'un dégrèvement lui est accordé. M. de Lanessan demande que non seulement les fabricants mais les commerçants ayant des dépôts de bougies d'au moins 200 paquets, bénéficient de ce dégrèvement. Ce serait l'inégalité entre les commerçants. Il est impossible d'aller faire un inventaire dans les villages ; il faut s'en tenir à l'inventaire chez les fabricants, qui aura sa répercussion chez les détaillants.

L'article 17 est adopté.

L'examen des articles est poursuivi sans débat jusqu'à l'article 49, tous les textes donnant lieu à de l'opposition étant réservés.

Le Sénat, interrompt à ce moment la discussion de la loi des finances pour engager le débat sur

L'augmentation des traitements des postiers

à propos des chapitres réservés du budget des P. T. T.

M. Massé appuie le texte voté par la Chambre, qui accorde au personnel des P. T. T. les augmentations de traitement avec rétroactivité à partir du 1er juin 1912.

M. Almond. — Pour une question de principe, la Commission des finances demande qu'on n'applique pas rétroactivement pour une période antérieure au vote des crédits les augmentations de traitement.

M. Massé. — Les relèvements qu'il s'agit d'accorder représentent pour les agents de certaines catégories des sommes de 75 francs ou de 50 francs par an. En présence de chiffres aussi peu élevés, le Sénat voudra-t-il les réduire encore pour 1913 et n'accorder que 7/12 des augmentations dont encore une fois le principe est admis ?

J'ajoute que la réduction de 5/12 demandée par la Commission des finances ne profitera au budget de 1913 qu'au détriment du budget de 1914 puisque la Commission admet que la somme représentant ces 5/12 soit récupérée l'année prochaine par les intéressés.

M. Almond. — C'est inexact.

M. Massé. — D'autre part, si les propositions de la Commission des finances sont admises, je me trouverai dans une situation assez difficile en ce qui concerne les nouveaux emplois créés, car en ce qui les concerne, les crédits n'ont été proposés par le gouvernement que pour la moitié de l'année ; que ferai-je si on ne m'accorde que les 7/12 de cette moitié ?

Finalement, après un débat auquel prennent part MM. Berriot, Doumer, Bienvenu-Martin et Cazeyne, M. Charles Dumont propose, à titre de transaction, le vote dans le budget de 1913 de l'intégralité des crédits nécessaires pour faire partir les augmentations de traitements du 1er janvier. Il déclare renoncer à ce qu'un engagement pour les exercices ultérieurs soit inscrit dans la loi de finances de 1913.

La Commission des finances se rallie à cette proposition et, par un vote, le Sénat la fait sienne.

La même mesure sera appliquée aux personnels des diverses administrations qui bénéficient d'augmentations de traitement dans le budget de 1913.

Les chapitres réservés sont adoptés.

Séance du jeudi 29 mai (soir)

M. Dubost préside.

On aborde immédiatement la discussion du projet relatif aux

Crédits militaires

M. Doumer, au nom de la Commission, présente quelques observations pour expliquer l'utilisation des 225 millions demandés par le gouvernement en vue du maintien de la classe sous les drapeaux pour une troisième année. Ces dépenses nouvelles correspondent aux frais d'entretien de toute sorte d'un supplément d'effectif de 105 000 hommes. Dans la cavalerie, le nombre total des chevaux sera augmenté de 30 000 têtes.

Des mesures ont été prises pour que toute la troupe, y compris les nouveaux effectifs, reçoive un logement salubre dans des casernes ou dans des baraquements en pierre.

La Commission de l'armée, à propos de ce projet, a exprimé le vœu que les unités d'un même corps soient toujours concentrées de telle façon que les chefs aient sous la main, en vue de la manœuvre, la plus grande masse d'hommes possible.

M. Flaissières s'étonne qu'un très noir pessimisme ait succédé soudainement à l'optimisme de l'automne dernier. Ce pessimisme n'a aucun motif raisonnable... (Vives exclamations.)

M. Darnac. — Il y a 200 000 Prussiens de plus à la frontière !

M. Flaissières, pacifiste, ne veut pas croire aux mauvais desseins de l'Allemagne à notre égard.

Il adresse enquête au gouvernement qu'il accuse de manœuvres sournoises pour lier par France la décision du Parlement.

Il ne votera pas les crédits demandés par le gouvernement parce qu'ils sont la préface du service de trois ans.

M. Batterie appelle l'attention du gouvernement sur la nécessité de développer et d'améliorer notre réseau stratégique à la frontière de l'Est, surtout dans la région de Belfort. Il votera naturellement les crédits.

M. Chapuis pense que pour conserver la paix, il faut être fort.

— Il faut pouvoir répondre à l'attaque et nous, Lorrains, que serions la rançon de la défaite, nous approuvons les mesures prises.

Il demande ensuite au ministre de prendre des précautions d'hygiène indispensables pour assurer la santé des soldats.

M. Etienne, ministre de la Guerre, dit qu'il peut répondre à M. Flaissières.

Au centre, on crie : C'est inutile. Nous sommes convaincus ! Le ministre dit qu'il a le devoir de ne pas laisser les affirmations du sénateur des Bouches-du-Rhône sans réponse.

Un pays voisin a augmenté l'effectif de son armée. La France ne pouvait pas rester inactive.

Nous ne voulons pas nous trouver, en octobre prochain, dans une situation angoissante (Appl.) et n'avoir sous les drapeaux qu'une classe mobilisable. Notre résolution à l'égard de la classe de 1910 n'engage pas la question des trois ans.

Le projet actuel a pour but de nous permettre de construire les casernements nécessaires.

La discussion générale est close.

M. Ponteille (Rhône) demande au ministre de transformer en caserne l'ancien établissement des Jésuites à Villefranche.

M. Gaudin de Villaine explique son vote.

Les crédits sont votés à mains levées. A la contre-épreuve, six mains se lèvent.

L'enseignement primaire

Le vote des sénateurs

Séance du mercredi 28 mai

Après pointage, les chiffres du vote sur l'ordre du jour Millies-Lacroix-Almond « approuvant les déclarations du gouvernement » ont été rectifiés ainsi : 245 pour et 5 contre.

Ont voté contre : MM. Delhon, Empereur, Perreau, Raymond (Haute-Vienne), Vincent.

Se sont abstenus : MM. Audren de Kerdrel (général), Beauvisage, Béjarry (de), Bérenger, Bodinier, Bonnelat, Cazeneuve, Danelle-Bernardin, Debierre, Delahaye (Dominique), Dubost (Antonin), Flaissières, Gaudin de Villaine, Halgan, Henri Michel, Herriot, Jaille (vice-amiral de la), Jouffray, Kéranflec'h (de), Kérouartz (de), Lamarzelle (de), Larère, Le Breton, Le Cour Grandmaison (Henri), Le Roux (Paul), Limon, Maillard, Martin (Louis), Mercier (général), Merlet, Peletan (Camille), Pontbriand (du Breil, comte de), Ponteille, Raymond, Riou (Charles), Trévenneuc (comte de), Villiers.

Etaient absents : MM. Cauvin, Las Cases (Emmanuel de), Lhopiteau, Borne, Combes, Genet, Marcère (de), Méline, Monsservin.

Échos du Sénat

LA DISCUSSION DE LA REFORME ELECTORALE AU SENAT

Le président de la Commission sénatorialé de la réforme électorale et le ministre de l'intérieur se sont mis d'accord pour demander au Sénat de reprendre, le jeudi 5 juin, le débat sur la réforme électorale au point où il en était resté.

Le gouvernement estime que l'amendement de M. Peytral, voté par le Sénat, d'où il résulte que nul ne peut être élu s'il a moins de voix que ses concurrents, l'oblige à ne pas envisager, dans l'état actuel de la discussion, une formule reposant sur le quotient électoral.

En ce qui concerne les systèmes non quotientiaires (vote cumulatif, vote limité, abaissement du chiffre de la majorité), proposés par des amendements, M. L.-L. Klotz, après l'étude approfondie à laquelle il s'est livré, ne peut que les repousser, à cause des inconvénients multiples qu'ils présentent.

C'est donc le texte arrêté par la Commission du Sénat qui doit servir de base à la discussion de la réforme électorale, dont le gouvernement désire hâter le vote, afin que le pays soit le plus tôt possible fixé, sur le mode prochain de convocation du suffrage universel.

M. Klotz sera entendu mardi à 3 heures par la Commission sénatoriale.

Chambre des députés

Séance du jeudi 29 mai

Séance à 2 heures : M. Deschanel préside.

La Chambre, conformément aux conclusions de sa Commission, repousse pour la deuxième fois une demande en autorisation de poursuites formée contre M. Nortier, député de Neuilly.

Elle procède ensuite à l'élection d'un vice-président en remplacement de M. Massé, devenu ministre du Commerce, et d'un questeur en remplacement de M. Devins, passé au Sénat.

Pour le poste de vice-président, M. Renoult, ex-ministre, radical-socialiste, est seul candidat.

Pour celui de questeur, il y a deux candidats, M. Mathis (Vosges), radical, et M. Collard, socialiste.

Le scrutin, pour l'élection du vice-président, dure de 2 h. 15 à 3 h. 15.

Pour l'élection du vice-président, 358 députés seulement ont pris part au scrutin.

M. Renoult est élu par 252 voix contre 51.

Le résultat du scrutin pour l'élection d'un questeur sera proclamé ultérieurement.

La politique financière du gouvernement

On aborde la discussion de l'interpellation sur la politique financière du gouvernement.

M. Gheusi demande des explications sur les voies et moyens par lesquels le gouvernement entend faire face aux dépenses nécessitées par le maintien de la classe 1910 et le complément à apporter à nos éléments de concentration, d'instruction et d'action militaires.

L'orateur rappelle qu'il y a quelque temps, lorsqu'il demandait la suppression de la patente, il le faisait d'accord avec M. Dumont ; il est vrai que celui-ci n'était pas ministre alors. (Rires.)

A vrai dire, le budget de 1913 présente un véritable mirage : on y a volontairement grossi les prévisions de recettes et réduit celles des dépenses.

Au Sénat, M. Almond a nettement établi la situation, et critiqué l'absence, dans ce budget, des dépenses résultant de diverses lois votées par la Chambre.

Il y a un an, on nous présentait comme une panacée le compte provisionnel, qui devait produire des merveilles : ce n'était qu'un expédient.

Il y a eu déception : la caisse que devait remplir le compte provisionnel est vide.

D'expédient en expédient, nous nous trouvons aujourd'hui acculés à l'alternative des impôts nouveaux ou de l'emprunt, ou plutôt à la nécessité de l'un et des autres.

Le ministre veut-il, oui ou non, abandonner cette politique d'expédient ? Quels sont ses principes directeurs ?

L'orateur désapprouve la forme donnée au nouvel emprunt. L'émission d'un milliard d'obligations amortissables pour faire face aux dépenses intéressant la défense nationale, pèsera lourdement sur le marché financier.

L'emprunt ne doit pas être employé pour faire face à des dépenses permanentes et improductives.

En pareil cas, mieux vaut le recours ouvert à l'impôt, et à l'impôt général et progressif sur le revenu.

Là est le salut : le gouvernement aura-t-il le courage de le reconnaître ? (Appl. à l'ex-M. Dumont, ministre des Finances, commence par déclarer que la situation est difficile.

Depuis quelque temps, la presse financière proclame la nécessité d'un emprunt de liquidation d'un milliard, d'un milliard et demi ou de deux milliards.

On présentait cette mesure comme indispensable pour clore dix années d'une politique d'expédients et de prodigalités du parti républicain. (Mouvements divers.)

Non, il n'y a ni fautes graves à payer, ni emprunt de liquidation nécessaire : la situation de la Trésorerie est saine et normale.

La politique républicaine traditionnelle est basée sur trois principes : unité budgétaire, pas d'emprunt, pas d'impôt. (Exclamations et rires.)

De rares exceptions ont été apportées à cette règle (Mouvements divers.) sous la pression des circonstances.

La situation financière, il faut l'avouer, est sérieuse, et le déficit du budget de 1913 est certain pour environ 100 millions. (Mouvements.)

Or, du fait des seules lois déjà votées, notamment des augmentations de traitement de certaines fonctionnaires, et sans parler des dépenses militaires, le budget de 1914 exigera 100 autres millions nouveaux.

Si le gouvernement ne recourait pas à l'emprunt, ce sont 500 millions en réalité qu'il faudrait exiger en plus, en 1914, aux contribuables.

Nous ne sommes pas responsables des difficultés internationales qui nous imposent de lourdes charges militaires.

L'orateur en lance à ce sujet dans de vagues déclamations, où il est question des « frontières maritimes » de l'Angleterre et des « frontières cicatricielles » de la France.

Il a bien fallu, devant les circonstances, faire brèche au principe de l'unité budgétaire, puisque les 200 millions d'impôts nouveaux ne pouvaient suffire à la charge inévitable.

M. Petiet. — Pour remplacer ces 200 millions, il suffisait de supprimer le privilège des bouilleurs de cru. (Appl. et protestations en sens divers.)

M. Dumont expose que son projet d'émission d'un milliard en obligations amortissables, en vingt années est combiné de façon à ne pas créer une concurrence au 3 % perpétuel ou amortissable.

Pendant tout un mois, il a préparé ce projet dans le silence et la méditation, et, depuis quelques jours, il lui a fallu consacrer une partie de ses nuits (Exclamations.) à préparer la défense, devant le Sénat, les décisions de la Chambre.

Il était impossible de porter au delà de 200 millions la surcharge des contribuables au budget de 1914.

En outre du projet d'emprunt, le gouvernement en a présenté un qui institue un impôt national sur le revenu.

Sur la fortune, ont dit quelques-uns ; le mot ne change rien à la chose, mais ce projet est basé sur les mêmes principes que le projet déjà voté par la Chambre et dont l'adoption au Sénat ne peut être immédiate.

Échos parlementaires

LES CREDITS MILITAIRES

M. Henri Paté vient de déposer l'avis qu'il a rédigé au nom de la Commission de l'armée sur le projet de loi déposé par le gouvernement au sujet d'un crédit de 500 millions nécessaires à la défense nationale.

M. Paté conclut à l'adoption du texte voté par la Commission du budget réduisant le crédit à 420 millions.

Il demande, en outre, que la Commission de l'armée soit représentée dans la sous-Commission chargée de contrôler les dépenses relatives à la défense nationale.

LE SERVICE DE TROIS ANS

M. André Hesse, député de la Charente-Inférieure, va déposer un contre-projet qui a pour base le service de trente mois complétés par un ensemble de mesures destinées à améliorer la qualité et l'entraînement de nos réservistes.

LA NAVIGATION AERIENNE

M. Roy, député du Loiret, a été désigné par la Commission des travaux publics comme rapporteur du projet de loi récemment déposé par le gouvernement sur la navigation aérienne.

UN NOUVEAU « GODILLOT »

La Commission de l'armée a approuvé, sur le rapport de M. Girod, le projet de loi tendant à l'adoption d'un nouveau modèle de chaussure de repos pour l'armée.

La candidature de M. Lépine à Montbrison

Sur son programme, M. Lépine a fait les déclarations suivantes :

« Vous voulez connaître mon programme ?

« Il m'est tracé par le spectacle des divisions qui ont déshéité le parti républicain dans ce département et aussi par la gravité des circonstances que nous traversons.

« Jamais, en présence de certaines menaces du dehors et du dedans, la France n'a eu plus besoin de paix, de concorde et d'union. Jamais l'entente ne s'est imposée plus impérieusement à tous les bons citoyens pour rassembler leurs forces et amasser des ressources en vue des exigences ou des périls de demain. Jamais le parti républicain, qui, depuis trente ans est le maître en France, et qui a la responsabilité des destinées du pays, n'a plus besoin de cohésion et de tolérance mutuelle pour faire accepter sa direction sans conteste, par l'ensemble des citoyens. Il ne faut plus de luttes intestines.

« Je me rappelle avec émotion les premiers temps de la présidence de Grévy ; quels espoirs d'avenir étaient les nôtres ! avec quel entrain, quelle ardeur le parti républicain, uni et puissant, travaillait à la régénération de la France, qui, d'ailleurs, commençait à se relever de sa chute ! Il faut faire table rase des erreurs du passé et reconstituer sur ces bases le vieux parti républicain.

« En ce qui me concerne, les fonctions publiques m'ont tenu toute ma vie à l'écart des luttes politiques. Je n'y ai pas trempé, et d'ailleurs, je suis par tempérament, éloigné des extrêmes ; je ne ferai jamais de surenchère électorale parce que je ne me suis jamais senti diminué d'être moins avancé que mon voisin. Je veux tendre les mains jusqu'aux limites rationnelles du parti républicain. C'est d'ailleurs ce que j'ai fait toute ma vie. »

Au Conseil supérieur des retraites ouvrières

La section permanente du Conseil supérieur des retraites ouvrières s'est réunie aujourd'hui sous la présidence du ministre du Travail.

Le ministre a fait connaître que sur les 412 000 dossiers de retraite en instance au 8 avril 1913, 338 510 ont été à l'heure actuelle, l'objet de l'émission soit d'un titre provisoire, soit d'un titre définitif.

La section permanente a approuvé deux mesures proposées par le ministre : la première a pour objet d'examiner la possibilité du payement par la poste au moyen d'un mandat-retraite à tarif réduit des pensions des assurés ; la seconde concerne la suppression du régime des avances des allocations de l'Etat, qui était jusqu'alors imposé aux caisses d'assurances. Un texte de loi et une modification au règlement d'administration publique du 25 mars 1911 ont été préparés à cet effet.

La section a statué ensuite sur un certain nombre de demandes de prêts consentis à des Sociétés d'habitations à bon marché. Elle a approuvé deux prêts de 8 000 francs chacun consentis par une Caisse mutualiste au profit de deux ouvriers agricoles du département de l'Hérault, qui ont sollicité pour la première fois sous cette forme un prêt destiné à la construction de leur maison.

Le ministre a exposé à la section un projet d'assurance-invalidité. Un premier échange de vues a eu lieu. Le Conseil supérieur des retraites et le Conseil supérieur des Sociétés de secours mutuels seront appelés à donner leur avis sur ce projet.

La date de la prochaine réunion du Conseil supérieur des retraites a été fixée au 18 juin prochain.

Ce que disent les journaux

Au temps où M. Combes était ministre de la Guerre

M. Henry de Roure, dans la *Démocratie*, rappelle certains incidents vieux à peine de neuf ans, mais qui jettent un jour singulier sur les douleurs du moment.

Dernièrement, comme je déplorais un paquet poussiéreux, mes yeux sont tombés sur le journal qui l'enveloppait. C'était l'*Echo de Paris* du 12 avril : la date de l'année manquait, mais ce doit être 1904. M. Combes et M. Vallé, ministres, venaient d'inaugurer je ne sais quel monument ou de présider je ne sais quel banquet à Laon. Et l'*Echo de Paris* citait ce passage du compte-rendu de l'*Action* :

C'est au chant de l' « Internationale », c'est au cri de : « A bas la calotte ! » que les deux ministres républicains ont été accueillis dans la vieille cité communale. M. Combes, QUI EST A LA FOIS, EN CE MOMENT, MINISTRE DE LA GUERRE *et ministre de l'Intérieur, M. Vallé, qui est ministre de la Justice, n'ont paru nullement incommodés par ce chant et par ce cri.*

N'est-ce pas qu'elle est belle, ma citation, et qu'elle est d'actualité, tandis qu'à la Chambre on s'occupe des mutineries de soldats ? Je n'ai pas eu le loisir de vérifier dans la collection de l'*Action*, mais les chercheurs l'y retrouveront aisément : 10 ou 11 avril, et probablement 1904. Car je prie qu'on remarque bien que c'est l'*Action*, journal « républicain », qui parle, et non pas l'*Echo de Paris*, organe « de la plus ardente réaction cléricale et nationaliste », comme dit cette affiche impudemment tricolore du parti radical et radical-socialiste. Oui, c'est l'*Action* qui parle, M. Henry Bérenger, aujourd'hui sénateur de quelques lustres, en faisant alors les beaux jours, si je ne m'abuse. Et le bloc, la libre-pensée, la République laïque et sociale, enfin toute cette sinistre orthodoxie de haine dont le fantôme vient encore, par intervalles, hanter la « majorité républicaine » et empoisonner l'existence des ministères de M. Poincaré, n'avait point de plus fervent champion que l'*Action*.

Donc, quand elle dit que M. Combes, ministre de la Guerre par intérim, écoutait sans déplaisir l'*Internationale*, on peut le croire. Elle le dit sans doute — tout arrive — parce que cela est vrai, et aussi parce qu'elle s'en réjouit. L'armée était alors presque aussi suspecte qu'une Congrégation et le patriotisme à peu près aussi mal vu que le catholicisme.

On commençait à oublier cette vieille histoire. — Songez donc ! il y a neuf ou dix ans de cela, quelle vieille histoire ! — La politique n'a pas de souvenirs si fidèles. Et puis, cette agitation contre la loi de trois ans, ces démonstrations socialistes, cette stratégie radicale, ces manœuvres maçonniques, tout cela nous rajeunit. Et puisque quelques soldats ont fredonné l'*Internationale*, c'est bien le moment de rappeler les temps heureux où cette musique funèbre réjouissait les oreilles d'un ministre de la Guerre.

A L'ACADEMIE FRANÇAISE

Au cours de la séance qu'elle a tenue cet après-midi, l'Académie française a attribué le grand-prix Gobert et le prix Téroulanne.

Il sera ensuite donné lecture du rapport sur le grand prix de littérature, ce prix, d'une valeur de 10 000 francs, est destiné à récompenser l'auteur « d'un roman ou de tout autre œuvre d'imagination en prose, d'une inspiration élevée, publié au cours des deux années précédentes ».

L'Académie, à sa prochaine séance, statuera sur les conclusions de ce rapport, et procédera à l'attribution du prix.

Le président de la République assistait à la séance. Il est arrivé seul, en automobile, à 3 h. 1/4.

Le Congrès Jeanne d'Arc

La séance du Congrès Jeanne d'Arc, qui s'est tenue mercredi après-midi, sous la présidence de Mgr Baudrillart, recteur de l'Université catholique, fut consacrée aux questions d'enseignement et d'éducation. Mme Lemoine et Mme de Fréminville parlèrent de l'influence des mères dans l'éducation de leurs fils. Ces deux rapports excellents provoquèrent une intervention fort éloquente de Mgr Baudrillart, qui convia les mères à ne se décourager jamais de multiplier devant leurs fils les exemples de vie chrétienne. Car, sans doute, l'apostolat direct est fécond ; mais l'apostolat de l'exemple ne l'est pas moins ; et que d'hommes ont conservé la foi ou l'ont retrouvé pour s'être souvenus du grand enseignement qu'était la vie de leurs mères !

Mme Biard souhaiterait que les jeunes filles des familles catholiques songent davantage à l'apostolat qu'elles pourraient exercer par l'enseignement et se munissent, à cette fin, des grades universitaires et des brevets nécessaires.

M. Gelinet montra avec une chaleureuse précision tous les services que les femmes peuvent rendre dans les Associations de chefs de famille ; M. Bourgeois évoqua avec talent les leçons de la grande enquête menée par l'A. C. J. F. sur la représentation proportionnelle scolaire. Enfin, Mme Marmiesse et M. le chanoine Dion adressèrent à l'assemblée un convaincant appel en faveur de l'Œuvre apostolique générale dont l'exposition vient d'être inaugurée rue de Sèvres.

*

Assimilant, sans avoir soin de les distinguer, « syndicalisme » et « syndicalisme révolutionnaire », Mlle Maugeret a d'abord fait ce matin le procès du syndicalisme en général. A la lumière des directions romaines, M. Zamanski a fait la distinction. Il a montré que le moyen efficace d'enrayer la propagande de la C. G. T. était de lui opposer une force syndicale catholique. Cette force est en train de s'organiser : déjà elle a obtenu des avantages appréciables.

Et M. Toussaint, en un excellent langage, d'appuyer M. Zamanski et de prouver par des exemples que le syndicalisme, compris comme il doit l'être, peut devenir, le cas échéant, un instrument de progrès et de paix sociale.

Signalons aussi un très beau rapport de Mme la baronne Brincard sur « les assistances par le travail ».

M. H. Joly a présidé cette séance fort animée avec beaucoup de tact et d'impartialité.

Echos religieux

Apostolat de la prière

Le pèlerinage national à Montmartre de l'Apostolat de la prière aura lieu le dimanche 15 juin.

8 heures, messe de communion ; 10 heures, réunion générale au Cercle catholique, sous la présidence du R. P. Calot, directeur général de l'Apostolat de la prière ; 1 h. 3/4, sermon par le R. P. Eymieu ; 3 heures, réunion générale à la salle des Œuvres.

*

Mardi 3 juin, pèlerinage de Rue-Bonneveaux. Offices aux heures qui suivent : 7, 8, 9, 10 1/1 et 14 1/2.

NOS AMIS DEFUNTS

JESUS, MARIE, JOSEPH

(Neuvième année de notre apostolat, exercice, cent 4[illegible])

Mme Georges Follet-Lechevallier, fille de l'ancien député de la Seine-Inférieure, trésorier de la Chambre, 27 ans, à Paris. — M. l'abbé François Martin, professeur de langues sémitiques à l'Institut catholique de Paris, 45 ans. Ses funérailles seront célébrées vendredi 30, à 10 heures, dans la chapelle de l'Institut catholique, 70, rue de Vaugirard.

M. Alexandre Richard, conservateur des hypothèques en retraite, 81 ans, à Sommières-du-Clain (Vienne). — Mme Marie-Sophie Fink, 67 ans, à Poitiers. — Mme Appoline Martin, Tertiaire, pèlerine de Jérusalem, dévouée à toutes nos œuvres, 74 ans, à Beaubux. — M. Albert Poncin, 37 ans, à Soissons. — M. l'abbé Quin, curé de Vouillers (Marne), fidèle abonné et pèlerin de Lourdes chaque année. — M. Michel Ducros, lecteur assidu, au Mont-Dore (Puy-de-Dôme). — Mme Brugnon, 66 ans, Corny (Ardennes), chrétienne très pieuse, dévouée propagatrice. — Mme Marie Jullien, veuve Jourdan, à Fiers-de-l'Orne.

FIANÇAILLES

Nous recommandons aux prières de nos lecteurs les fiançailles de Mlle Bernadette de Geybesville, avec M. Joseph Maurette, à Villedieu-le-Château.

MARIAGE

Nous recommandons aux prières de nos lecteurs le mariage de :

Mlle Eugénie Barreau, compositrice du *Pèlerin*, avec M. Auguste Travert, qui sera célébré le samedi 31 mai, en l'église Saint-Jean-Baptiste de Grenelle.

Informations du soir

L'EXPLOSION DE NITRO-GLYCERINE DE PORT-VENDRES

(suite)

Six morts. — Nombreux blessés

L'explosion a été terrible. Plusieurs ouvriers ont été déchiquetés et les débris projetés dans la mer à plusieurs centaines de mètres.

Un éboulement s'est produit sur une partie de la colline.

Parmi les morts on signale M. Poch, ouvrier, originaire de Banyuls-sur-Mer, père de sept enfants. Parmi les blessés le plus grièvement atteints, on cite MM. Bonnet fils, de Cosprons ; Verdier, habitant l'usine de Paulilles ; Puig, de Banyuls-sur-Mer ; Issarni, de Banyuls ; Dunyach, de Port-Vendres.

Les premiers secours ont été organisés par le personnel de l'usine, ensuite par une partie de la population de Port-Vendres, à la tête de laquelle se trouvaient M. Forgas, maire, et les membres de la municipalité, les infirmiers de la 16e section de Port-Vendres et les soldats de l'artillerie coloniale de Port-Vendres.

Les blessés grièvement atteints ont été transportés à l'hôpital Saint-Jean, à Perpignan.

Dès la première minute, le vapeur le *Rolland*, du laboratoire de Banyuls, s'est rendu à Paulilles pour porter secours.

Des recherches ont été commencées par une compagnie de soldats du détachement d'artillerie coloniale de Port-Vendres et par une partie du personnel de l'usine. Trois cadavres ont été retrouvés, dont deux à moitié carbonisés. L'explosion, en effet, a déterminé un incendie dans l'atelier de pétrissage.

Port-Vendres, 29 mai. — Personne parmi les témoins n'est capable d'établir les causes ni définir les circonstances de l'accident. L'affolement dans le personnel est tel qu'il n'est pas possible d'obtenir la moindre précision à cet égard.

« Nous avons entendu une formidable explosion, disent ces témoins, nous avons fui épouvantés. Nous ne savons rien de plus. »

Deux ouvriers, qui ont échappé à l'explosion, MM. Issarni et Dunyach, affirment que le nombre des victimes est plus élevé que celui qui a été indiqué d'abord. Pour eux, les disparus ont dû être projetés dans la mer à plusieurs centaines de mètres, car le bâtiment dans lequel s'est produite l'explosion est situé sur une colline surplombant la mer.

Les ouvriers Issarni et Dunyach étaient sous les décombres. Ils eurent mille peines à se dégager. Ils croient que les cadavres déchiquetés ou calcinés d'autres ouvriers seront retrouvés.

Des femmes et des enfants accourent de toutes parts afin de s'informer de tel ou tel de leurs parents qui étaient employés à l'usine. C'est tout le long de la route une longue théorie de pauvres gens éplorés. L'affluence a été si grande qu'on a dû fermer les portes de l'usine qui avait été envahie par ces nombreuses familles à la recherche d'un des leurs. L'anxiété devient de plus en plus grande à propos des disparus.

Le nombre officiel des victimes est à l'heure actuelle de six, trois morts et trois disparus.

Le nombre des blessés est très élevé.

L'enquête préliminaire aurait établi que l'explosion est due à une décomposition spontanée de la nitroglycérine.

LES MANŒUVRES NAVALES DE LA MEDITERRANEE

Toulon, 29 mai. — Les escadres ennemies, après avoir terminé l'exécution du thème qu'on leur avait fixé, se sont rassemblées sous les ordres du vice-amiral Boué de Lapeyrère, arbitre des exercices, qui a commandé un appareillage d'ensemble le long de la côte occidentale de Corse.

L'appareillage de l'armée navale au complet s'est poursuivi jusque dans la soirée d'hier, avec reconnaissance des points d'appui de la Corse.

L'escadre de l'amiral Marin-Darbel, ancien parti B, s'est ensuite séparée du reste de l'armée navale pour se ravitailler en Corse, tandis que l'escadre de l'amiral de Marolles, ancien parti A, s'est dirigé ce matin vers les Salins-d'Hyères.

M. POINCARE A BAR-LE-DUC

Bar-le-Duc, 29 mai. — Hier, au cours d'un entretien avec M. André Maginot, député de la Meuse, le président de la République a donné la promesse de faire, au mois d'août, le voyage qu'il devait effectuer à Bar-le-Duc, sa ville natale, et qu'il avait ajournée à cause de la mort de sa regrettée mère.

LA FRANCE EN PALESTINE

Jérusalem, 29 mai. — Dans les milieux français ne Jérusalem, on exprime le vœu que le gouvernement français ne néglige pas dans les négociations avec la Turquie d'assurer à la France dans les Lieux-Saints et en Asie-Mineure en Palestine les garanties qui leur font actuellement défaut et dont l'absence place ce pays dans une situation d'infériorité vis-à-vis des autres confessions.

(*Temps.*)

LE ROI FERDINAND, L'EMPEREUR NICOLAS ET L'EMPEREUR GUILLAUME

Sophia, 29 mai. — Le roi Ferdinand vient d'adresser deux télégrammes à l'empereur d'Allemagne et à l'empereur de Russie, qui lui avaient télégraphié de Berlin pour lui recommander instamment de ne pas faire de nouvelles conquêtes.

Dans sa réponse, le roi Ferdinand expose que la Bulgarie n'a jamais provoqué personne, qu'il est animé, ainsi que son gouvernement, du vif désir de prévenir les conflits et qu'il espère rencontrer les mêmes dispositions à Belgrade et à Athènes.

SERBES ET BULGARES

L'opinion allemande

Berlin, le 29 mai. — La guerre serbo-bulgare est considérée comme inévitable. En Bulgarie même, les cercles financiers préfèrent un conflit immédiat à la tension actuelle et à une hostilité prolongée pendant de longues années. Cette opinion trouve un écho ici et en Autriche.

LES FRAIS DE LA GUERRE

Berlin, 29 mai. — Les frais totaux de la guerre balkanique s'élèvent à 750 millions de francs pour la Bulgarie, à [illegible] millions de francs pour la Serbie, à 575 millions de francs pour la Grèce, à 100 millions de francs pour le Monténégro, l'Autriche-Hongrie a déposé 250 millions de francs environ pour les préparatifs en vue d'une guerre éventuelle.

LE CONFLIT GRECO-BULGARE

Athènes, 29 mai. — L'Embros cite les noms d'une dizaine de villages grecs du versant nord de Panghaion, qui auraient été détruits par les Bulgares. Le journal ajoute que toute une partie de la population, qui n'avait pas pu suivre l'armée grecque, aurait été massacrée, à l'exception de 300 jeunes femmes, qui auraient été enlevées au camp bulgare.

Dans les milieux autorisés, on dit que les rapports entre les alliés semblent prendre une meilleure tournure, et on pense à croire qu'un arbitrage est possible.

EN ALBANIE

Essad pacha se serait soumis

Rome, 29 mai. — Suivant le *Giornale d'Italia*, Essad pacha a écrit au ministre de l'intérieur du gouvernement provisoire albanais pour faire acte de soumission.

Auxerre, 29 mai. — Un incendie a détruit l'importante tannerie Menest, située à Coulange-le-Pont, faubourg d'Avallon. Les dégâts atteignent 1 500 000 francs.

FEUILLETON DU 30 MAI 1913 — 47 —

Robinsons souterrains

— Faudrait peut-être le réveiller ? fit le colosse.

— Pauvre petit, fit le sergent, ce sont les toutes bonnes minutes qu'il aura passées sous terre, laissons-le dormir jusqu'au moment où il faudra marcher.

— Et l'uniforme qui manque ? interrompit le caporal qui ne perdait pas de vue la première difficulté à résoudre.

— C'est le sergent poméranien qui va nous le fournir, et j'approuve tout à fait son idée, Bernard ; il n'y a qu'un moyen d'éviter le coup de baïonnette qui me répugne, le coup de revolver qui se ferait entendre, c'est de l'électrocuter.

— Alors, dit Bernard, il faudrait vite brancher notre fil sur le conducteur.

— Je m'en charge, dit Jacques, car je sais exactement où il est, sous la couche de terre et de débris que j'ai tassée par-dessus. Toi, Bernard, déroule le fil le long de la galerie et mets à nu l'une des extrémités sur 2 mètres environ, en ayant soin de laisser recouverts les 20 derniers centimètres.

— Ne vaudrait-il pas mieux, au contraire, dit Bernard, dénuder le bout avec lequel je n'aurais qu'à le toucher ?

— Non, ce serait trop dangereux ; il faudrait que tu approches le Poméranien et s'il ne reconnaissait pas la tournure de Pierron, s'il se méfiait, tout serait manqué. Nous allons le tendre en travers de la galerie, assez bas pour qu'il ne puisse le remarquer, mais un peu surélevé, de manière que ses pieds s'empêtrent dedans ; et c'est moi qui irai l'appeler en allemand, à l'embranchement, là-bas !

— Sergent, fit alors le Lorrain qui avait écouté sans rien dire, pourquoi, moi, ne l'appellerais-je pas ? Ce serait bien plus sûr ; il ne se méfierait pas du tout.

Il y eut un silence. La même pensée était venue aux trois Français.

Et si le prisonnier ne revenait pas !...

Si, comprenant la situation périlleuse dans laquelle se trouvaient les « Robinsons », situation qu'il ne soupçonnait pas au début, il prenait le parti de les trahir pour se mettre hors de cause.

S'il appelait le sergent et le mettait en garde contre le fil tendu ?

Ne recevant pas de réponse, le Lorrain éprouva d'abord une surprise qui se traduisit par une muette interrogation de ses yeux bleus ; puis il eut un haut-le-corps. Il venait de se rendre compte du sentiment de méfiance qui empêchait le sous-officier français d'accepter sa proposition, et il articula lentement :

— Oui, je comprends. Vous ne me connaissez pas, alors vous vous méfiez... Mais si vous pouviez lire en moi, vous comprendriez... Je vous admire de faire ce que vous faites et je devine, sans que vous me l'ayez dit, tout ce que vous avez déjà fait... Je voudrais vous être utile, à vous qui êtes des compatriotes... A la France que je regarde toujours comme ma patrie... Mais vous avez raison... Vous ne pouvez avoir confiance. Je n'insiste pas...

Le temps manquait à Jacques, maintenant convaincu par le ton douloureux de l'annexé, pour lui dire que sa propre méfiance venait de tomber... Il se borna à lui prendre la main et à lui dire :

— Bi, tout à l'heure, vous voulez nous suivre quand nous sortirons d'ici ?

— Je vous suivrai.

— Vous quitteriez le fort avec nous ?

— Oui ; j'y ai songé souvent, mais je ne savais comment faire. Deux de mes cousins ont rejoint votre division de Nancy ; j'ai été enfermé ici avant de pouvoir faire comme eux.

— Je vous crois, fit Jacques, profondément remué par ce simple et pur dévouement à la vieille patrie... Alors, nous partirons tous les cinq.

Et ayant dénudé, pendant cette conversation, l'une des extrémités du fil que lui avait tendu le caporal, il prit une pioche et franchit l'ouverture au pied de laquelle il fallait retrouver le redoutable conducteur.

Penché sur l'ouverture, la lanterne à la main, Marquot l'éclairait.

L'opération était des plus simples et n'offrait aucun danger, à condition de prendre des précautions.

Il suffisait, comme Jacques l'avait déjà fait, de former une boucle ouverte avec la partie dénudée du fil, de la passer autour du conducteur au point où lui-même était dénudé, et de disposer une pierre par-dessus, empêchant tout contact tellurique.

A condition de n'exercer aucune traction sur le fil, la jux